

Fréquence et coût des accidents du travail en Amérique du Nord entre 1971 et 1980*

par Paul C. Rohan et Bernard Brody**

Introduction

Au cours des dernières années, les accidents ont constitué, tous âges confondus, le troisième facteur de mortalité en Amérique du Nord, les deux premiers étant les affections cardio-vasculaires (y compris les affections cérébro-vasculaires) et les tumeurs malignes. Dans la tranche d'âge d'un à quarante-quatre ans, ce sont les accidents qui ont été à l'origine du plus grand nombre de décès en Amérique du Nord^{1, 2}.

Du point de vue de leur fréquence, les accidents du travail ne figurent pas en tête dans la liste de toutes les catégories d'accident; le taux des décès qu'ils entraînent (pour 100 000 personnes) est même le plus bas de tous les accidents qui se produisent sur notre continent³. Leur incidence économique est cependant considérable. S'il est pratiquement impossible d'exprimer en valeurs numériques la souffrance humaine, le décès, l'invalidité permanente et la perte du statut professionnel et social, les dépenses directes et le coût indirect des lésions professionnelles⁴ peuvent, par contre, illustrer en partie l'ampleur de la charge socio-économique que nous imposent ces accidents et leurs conséquences^{5, 6}.

Cet article met en évidence la dimension et les tendances du phénomène des accidents du travail en Amérique du Nord sur la base des statistiques et des coûts pour la période allant de 1971 à 1980. Les auteurs établissent également une comparaison de cette situation entre les Etats-Unis et le Canada. L'étude porte plus particulièrement sur l'évolution de certains accidents du travail et de différentes variables de coût exprimées en dollars tant courants que cons-

* Certaines parties de cette étude ont été présentées au dixième Congrès mondial de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, tenu à Ottawa en mai 1983.

** Respectivement professeur à l'Université du Québec, INRS-Santé et à l'Université McGill (Montréal), et maître de conférences à l'École des relations industrielles, Université de Montréal, 6128, Succursale «A», Montréal, PQ, H3C 3J7 (Canada).

Tableau 1. Le monde du travail en Amérique du Nord en 1971 et 1980

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
	Millions			Millions		
Population totale	206,2	226,5	+ 9,9	21,6	23,9	+ 10,7
Population active	86,9	106,8	+ 22,9	8,6	11,5	+ 33,7
Salariés	79,1	96,7	+ 22,2	6,9	9,0	+ 30,4

Sources: Statistics Canada: *Estimates of population* (Ottawa (91-201)), nov. 1980, p. 8; Bureau of the Census: *Statistical abstract of the United States* (Washington, DC, United States Government Printing Office), 1980.

tants. Nous pouvons en conclure que l'ampleur du phénomène est considérable dans les deux pays, mais que la tendance à la détérioration de la situation, particulièrement au Canada, est encore bien plus inquiétante.

Comme l'indique le tableau 1, le taux de croissance de la population au Canada au cours de cette décennie n'a été que légèrement supérieur à celui des Etats-Unis: 10,7 pour cent contre 9,9 pour cent; par contre, le Canada a enregistré une augmentation de la main-d'œuvre et de l'emploi supérieure de près de 50 pour cent à celle des Etats-Unis.

Au cours de la décennie considérée, la population totale et la population active des Etats-Unis se sont maintenues dans une proportion dépassant légèrement 10 à 1 par rapport à celles du Canada. Mais, étant donné que le nombre de salariés a connu une croissance plus rapide au Canada, ce rapport n'est plus aujourd'hui que de 9 à 1.

Le nombre de travailleurs protégés par un régime d'indemnisation aux Etats-Unis a augmenté, durant ces dix années, de 33,6 pour cent, et s'élevait, en 1980, à 79,1 millions¹. Nous ne disposons pas de données comparables en ce qui concerne le Canada. Sur la base de ces chiffres potentiels, nous allons maintenant examiner la question des accidents du travail proprement dits.

Les accidents du travail en Amérique du Nord entre 1971 et 1980

Au cours des dix années considérées, une moyenne annuelle de 9,36 millions d'accidents du travail a été enregistrée aux Etats-Unis, et de 1,02 million au Canada. Le tableau 2 indique qu'en 1980, sur la base de 250 jours de travail par an, 4 832 salariés canadiens étaient, chaque jour, victimes d'accidents du travail; ce chiffre était de 3 174 dix ans plus tôt. Aux Etats-Unis, durant cette même décennie, le nombre d'accidents du travail est passé de 33 600 à 45 200 par jour.

Aux Etats-Unis, le nombre d'accidents du travail signalés a augmenté de 34,5 pour cent alors que leur taux de fréquence pour 100 salariés s'est accru de 10,4 pour cent. Au Canada, ces deux augmentations ont été sensiblement plus importantes, à savoir 52,2 et 15,9 pour cent. Ces chiffres illustrent bien la

Tableau 2. Fréquence des accidents du travail en Amérique du Nord en 1971 et 1980

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
Nombre d'accidents du travail	8 400 000	11 300 000	+ 34,5	793 535	1 208 031	+ 52,2
– par jour	33 600	45 200	+ 34,5	3 174	4 832	+ 52,2
– pour 100 salariés	10,6	11,7	+ 10,4	11,58	13,42	+ 15,9

Sources: United States National Safety Council: *Accidents facts* (Chicago), divers numéros annuels; Labour Canada: *Work injury experience and cost in Canada 1971-1980* (Ottawa), polycopié, sans date (env. 1981), 21 pages.

dégradation en matière de sécurité sur les lieux de travail en Amérique du Nord et la situation particulièrement grave existant au Canada.

Parmi les accidents du travail, on distingue les accidents du travail entraînant une incapacité ou «invalidants» et les accidents n'entraînant pas d'incapacité ou «non invalidants», les premiers étant à l'origine d'un arrêt du travail d'au moins un jour.

Le tableau 3 révèle que le nombre d'accidents du travail entraînant une incapacité a relativement peu changé aux Etats-Unis au cours des dix années considérées. Il a même légèrement baissé, passant de 2,3 à 2,29 millions, soit une diminution de 0,4 pour cent. Tout au long de cette période, ce nombre a tourné autour d'une moyenne de 2,3 millions. Le taux d'accidents du travail suivis d'incapacité est passé de 2,90 à 2,40 pour 100 salariés, soit une diminution de 17,2 pour cent. Le nombre d'accidents invalidants par rapport à l'ensemble des accidents du travail a diminué de 25 pour cent et on constate la même évolution en ce qui concerne le nombre d'accidents invalidants par rapport à celui des accidents du travail non invalidants. La fréquence estimée, à savoir le nombre d'accidents du travail pour 1 million d'heures-homme, a diminué de 18,6 pour cent et s'est maintenue dans des limites «acceptables» tout au long de la décennie. Les publications à ce sujet indiquent qu'un taux inférieur à 10 pour cent peut être considéré comme acceptable⁶. Entre 1971 et 1980, 23 millions de salariés ont été victimes, aux Etats-Unis, d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité.

La situation au Canada est tout à fait différente. Les données recueillies indiquent une augmentation considérable du nombre d'accidents du travail invalidants: 80,5 pour cent de 1971 à 1980. La légère diminution enregistrée vers le milieu de cette période de dix ans est probablement due à la réduction du nombre de travailleurs ayant une moindre ancienneté, l'expérience professionnelle la moins considérable et une plus forte tendance à être victimes d'accidents du travail⁷. Ce sont eux qui firent, en premier lieu, l'objet de licenciements. La fréquence des accidents du travail suivis d'incapacité (pour 1 mil-

Tableau 3. Accidents du travail invalidants survenus en Amérique du Nord en 1971 et en 1980

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
Accidents du travail invalidants ¹	2 300 000	2 290 000	- 0,4	313 226	565 360	+ 80,5
- pour 100 salariés	2,90	2,40	- 17,2	4,57	6,28	+ 37,4
- pourcentage du total des accidents du travail	27,4	20,3	- 26	39,5	46,8	+ 18,5
- fréquence ²	14,5	11,8	- 18,6	22,9	31,4	+ 37,1
Accidents du travail non invalidants	6 100 000	9 000 000	+ 48	480 309	642 671	+ 33,8
- rapport entre le nombre d'accidents du travail invalidants et le nombre d'accidents du travail non invalidants	0,40	0,30	- 25	0,65	0,88	+ 35,4

¹ L'accident du travail invalidant est celui qui est à l'origine d'une absence au travail d'au moins un jour après le jour de l'accident. ² La fréquence est le nombre d'accidents du travail invalidants pour 1 million d'heures-homme.

Sources: voir tableau 2.

lion d'heures-homme) a augmenté régulièrement de 1971 à 1980, passant de 39,5 à 46,8 pour cent, soit une augmentation de 18,5 pour cent. Le nombre d'accidents du travail invalidants par rapport au nombre total d'accidents du travail constitue également un indicateur important. Ce rapport illustre la complexité ou la gravité des catégories d'accidents du travail et, une fois de plus, nous pouvons constater la même tendance inquiétante: une augmentation globale de 28,5 pour cent. Le nombre d'accidents du travail invalidants par rapport aux accidents non invalidants a également progressé au cours des dix années considérées, avec une augmentation de 35,4 pour cent. Comparée à celle des autres pays, et contrairement à ce qui a été enregistré aux Etats-Unis, la fréquence des accidents invalidants a dépassé la limite acceptable de 10 pour cent au Canada, tendance incontestablement inquiétante.

L'évolution de la situation en matière d'accidents du travail invalidants met donc en évidence la divergence des tendances entre les Etats-Unis et le Canada. Alors qu'aux Etats-Unis on enregistre une certaine stabilité, voire une légère amélioration, les chiffres concernant le Canada révèlent une notable aggravation. L'apparente disproportion avec les données concernant les Etats-Unis peut être, en partie, attribuée au manque de rigueur des estimations dont on dispose. Bien qu'il existe, aux Etats-Unis, des statistiques plus

Tableau 4. Accidents du travail mortels en Amérique du Nord en 1971 et en 1980

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
Nombre de décès liés au travail	14 200	13 000	- 8,5	924	866	- 6,3
Moyenne actuelle pour la décennie (1971-1980)		13 340		996		
Taux des décès liés au travail pour 100 000 salariés	17,95	13,80	- 23,1	16,60	9,60	- 42,2

Sources: voir tableau 2.

précises, elles ne tiennent malheureusement pas compte d'une partie importante de la force de travail et, en particulier, des administrations publiques et de la défense⁸. Toutefois, que l'on examine les données indiquant les fréquences pour 1 million d'heures-homme⁹ ou les estimations du NIOSH (Institut national de sécurité et d'hygiène du travail) pour 100 salariés¹, cet écart reste le même.

Comme l'indique le tableau 4, le nombre d'accidents du travail mortels a diminué dans des proportions comparables aux Etats-Unis (- 8,5 pour cent) et au Canada (- 6,3 pour cent). Entre 1971 et 1980, 133 400 travailleurs ont trouvé la mort aux Etats-Unis, et 9 960 au Canada. En 1980, le taux de mortalité pour 100 000 travailleurs était de 13,8 pour cent aux Etats-Unis et de 9,6 pour cent au Canada, ce qui représente une diminution de 23 et de 42 pour cent respectivement par rapport à 1971. Si l'on considère les dimensions respectives de la main-d'œuvre, la situation du Canada est donc meilleure que celle des Etats-Unis, et, de plus, elle connaît une amélioration plus rapide.

En Amérique du Nord, on estime qu'un accident du travail mortel (ou une incapacité totale permanente de travail) représente une perte de 6 000 jours de travail par victime⁶, ce qui donne une moyenne de 99 millions de journées de travail cumulées perdues chaque année aux Etats-Unis pour les accidents mortels seulement. Au Canada, ce chiffre approche les 7,1 millions de journées de travail¹⁰. A une époque où l'attention est retenue, à juste titre, par les difficultés économiques entraînées par le chômage, les pertes en journées de travail dues aux décès survenus dans le cadre de l'activité professionnelle représentent à elles seules 16 pour cent des pertes dues au chômage¹¹.

Aux Etats-Unis, un plus grand nombre de travailleurs sont décédés ou ont été victimes de lésions invalidantes en dehors de leur lieu de travail que dans le cadre de leur activité professionnelle.

Comme nous pouvons le constater en examinant le tableau 5, au cours de la décennie 1971-1980, le nombre d'accidents soit invalidants, soit mortels,

Tableau 5. Accidents mortels et accidents invalidants survenus sur le lieu de travail et en dehors du lieu de travail aux Etats-Unis en 1971 et en 1980

Année	Accidents mortels		Rapport $\frac{EX}{IN}$	Accidents invalidants
	Taux pour 100 000 personnes			Rapport $\frac{EX}{IN}$
	IN ¹	EX ²		
1971	18	53	3,03	1,39
1980	13	40	3,02	1,32
Pourcentage de variation	-27,8	-24,5		

1 IN: accidents survenant sur le lieu de travail. 2 EX: accidents survenant en dehors du lieu de travail.

Sources: voir tableau 2.

survenus tant sur le lieu de travail qu'en dehors de ce dernier est resté pratiquement inchangé aux Etats-Unis. Toutefois, le nombre de décès survenus dans le cadre de l'activité professionnelle a constamment diminué au cours des trente-cinq dernières années. De plus, le nombre de décès dans cette catégorie décroît plus rapidement que le nombre de décès survenant en dehors du lieu de travail (-27,8 et -24,5 pour cent).

Au stade actuel de nos recherches, il ne nous est pas possible d'expliquer cette situation paradoxale dans laquelle les accidents du travail suivis d'incapacité augmentent assez rapidement depuis dix ans (évolution confirmée, en tout cas, pour le Canada), alors que la proportion d'accidents mortels a sensiblement diminué. On peut avancer deux hypothèses: soit les mesures de sécurité et l'ergonomie sont de plus en plus conçues pour éviter les dangers mortels dans le cadre du travail, soit les travailleurs sont, aujourd'hui, plus sensibilisés aux risques de décès qu'aux risques de blessures.

Le tableau 6 indique la fréquence des accidents du travail (fréquence temporelle des accidents) pour les deux pays, au début et à la fin de la décennie étudiée.

Conformément aux données précédentes, toutes les catégories d'accidents du travail sont plus fréquentes aujourd'hui en Amérique du Nord: aux Etats-Unis un accident du travail s'est produit chaque 0,65 seconde en 1980 contre 0,86 en 1971; pour le Canada, ces chiffres sont de 6 secondes en 1980 contre 9,1 secondes en 1971 (les pourcentages de variation sont donnés dans le tableau 6). Quant aux accidents invalidants, la fréquence aux Etats-Unis est restée stable (selon des données «incomplètes»): toutes les 3,14 secondes en 1980 contre 3,13 secondes dix ans plus tôt. Par contre, au Canada, ce genre d'accidents s'est produit deux fois plus souvent en 1980 qu'en 1971: toutes les 12,7 secondes contre 22,9 secondes. La fréquence des accidents du travail mortels a baissé de part et d'autre de la frontière au cours de la période considérée.

Il convient de faire une observation générale sur la qualité des données, notamment dans le cas des Etats-Unis. Comme nous l'avons indiqué précé-

Tableau 6. Fréquence des accidents du travail¹ en Amérique du Nord en 1971 et en 1980

Catégorie d'accidents	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
Un accident du travail toutes les:	0,86 s	0,64 s	-25,6 ²	9,1 s	6,0 s	-34,1
Un accident du travail invalidant toutes les:	3,13 s	3,14 s	+0,01	22,9 s	12,7 s	-44,5
Un accident du travail mortel toutes les:	8,75 min	9,0 min	+0,03	130,4 min	139,5 min	+0,07

¹ La fréquence est calculée sur la base d'une journée de travail de huit heures. ² Une diminution du temps (secondes, minutes) indique une aggravation de la situation.

demment, les statistiques américaines semblent moins complètes que celles du Canada. C'est pourquoi nous constatons une tendance inattendue (inacceptable?) aux Etats-Unis en matière d'accidents du travail entraînant une incapacité. De plus, il apparaît que ces derniers sont quelque peu sous-estimés parce que sous-enregistrés. L'existence de données plus précises concernant les Etats-Unis permettrait vraisemblablement de corriger ce défaut et, peut-être, de dégager d'autres tendances plus proches de celles enregistrées au Canada. Nous nous efforçons actuellement d'améliorer les données disponibles aux fins de la comparaison.

Le coût des accidents du travail en Amérique du Nord de 1971 à 1980

Avant d'examiner le coût des accidents du travail, il convient d'énoncer certaines définitions. Le *coût total* est composé des *coûts directs* et des *coûts indirects*.

Les coûts directs se divisent en trois catégories:

- a) frais médicaux — hôpital, médecin, soins et médicaments;
- b) indemnisation pour perte de salaire;
- c) pensions versées aux victimes et aux personnes dont elles ont la charge (au Canada), ainsi que certains frais administratifs et d'assurance (aux Etats-Unis).

Les coûts indirects comprennent:

- a) la perte de temps de travail encourue par la victime, d'autres salariés, les supérieurs immédiats et la direction (pour l'aide à la victime, l'enquête, l'établissement de rapports et la reprogrammation du travail);

Tableau 7. Coût des accidents du travail en Amérique du Nord en 1971 et en 1980

Nature du coût	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
	Millions de dollars			Millions de dollars		
Direct	4 100	14 100	+ 244	319	1 343	+ 321
Indirect	16 400	56 400	+ 244	1 276	5 372	+ 321
Coût total	20 500	70 500	+ 244	1 595	6 715	+ 321

Sources: voir tableau 2.

- b) la perte de production (perte de temps de production et endommagement de produits), la détérioration de l'outillage, des appareils et des machines, la perte de matières premières, la baisse de la productivité lors du retour de la victime, la baisse du moral, la diminution de la qualité du produit, la perte d'installations et d'appareils;
- c) les pertes dues aux incendies ou aux explosions;
- d) les frais administratifs: administration et frais généraux, recrutement et formation de remplaçants, perte de la formation professionnelle et de l'entraînement en matière de sécurité, coûts de programmes sociaux universels, hausse des cotisations d'assurance et frais de réadaptation;
- e) les pertes engagées;
- f) les autres dépenses indirectes.

Les estimations établies par les chercheurs de plusieurs pays indiquent que les coûts indirects sont encore trois et six fois supérieurs aux coûts directs^{6, 12, 13}. Ceux-ci ne constituent donc que la partie visible de l'iceberg, la masse immergée représentant les éléments dissimulés qui influent sur le coût total des accidents du travail¹⁴. Les estimations du coût indirect présentées dans cette étude sont basées sur un rapport moyen de 4 pour 1.

Le coût des accidents du travail aux Etats-Unis

Comme nous pouvons le constater dans les tableaux 7 et 8, le coût direct de l'ensemble des accidents du travail aux Etats-Unis s'est élevé, en 1980, à 14 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 243 pour cent par rapport aux 4,1 milliards enregistrés au début de la décennie. Si l'on ajoute à cela les 56,4 milliards de dollars de coûts indirects pour 1980, on atteint le total de 70,5 milliards. En 1971, le coût total moyen d'un accident du travail était de 2 440 dollars; dix ans plus tard, il était de 6 195 dollars, soit une augmentation de 154 pour cent. Le coût direct par accident était de 488 dollars en 1971 et de 1 239 dollars en 1980, alors que le coût direct moyen

Tableau 8. Exemples du coût relatif des accidents du travail en Amérique du Nord, 1971 et 1980

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
	Dollars			Dollars		
Coût total						
– par accident	2 440	6 195	+ 154	2 010	5 560	+ 177
– par salarié	260	725	+ 179	235	745	+ 217
– par personne (population totale)	100	309	+ 209	74	281	+ 280

Sources: voir tableau 2.

et le coût total par accident du travail entraînant une incapacité avaient augmenté de 300 pour cent. Le coût total par salarié a augmenté de 179 pour cent, passant de 260 dollars à 725 dollars, et le coût par personne (par rapport à l'ensemble de la population des Etats-Unis) a plus que triplé, passant de 100 à 309 dollars.

Il convient de noter qu'à l'analyse des éléments composant le coût direct nous constatons que les chiffres dont nous disposons pour les Etats-Unis comprennent certaines dépenses indirectes, concernant en particulier le domaine des assurances, qui représentent une partie non négligeable de cette catégorie de coûts. Même si l'on admet que le versement de pensions pour accidents du travail (qui n'est pas indiqué comme tel) peut être compris dans ces dépenses, les coûts directs aux Etats-Unis apparaissent toujours quelque peu surestimés. En pareil cas, c'est le rapport de 4 à 1 utilisé pour l'analyse du coût indirect des accidents du travail qui donne un coût total manifestement trop élevé pour les accidents du travail aux Etats-Unis.

Toutefois, malgré cette correction, l'analyse révèle que, quelle que soit la méthode d'évaluation utilisée, le coût des accidents du travail aux Etats-Unis a augmenté dans des proportions considérables de 1971 à 1980.

Le coût des accidents du travail au Canada

Les tableaux 7 et 8 indiquent que le coût direct des accidents du travail avait atteint, en 1980, la somme impressionnante de 1,3 milliard de dollars, augmentation de 321 pour cent par rapport aux 319 millions de dollars que ces accidents avaient coûté dix ans auparavant. En y ajoutant les 5,4 milliards de dollars de coûts indirects, on atteint un total de 6,7 milliards. Le coût total moyen (direct plus indirect) d'un accident du travail, qui était de 2 010 dollars en 1971, a presque triplé et atteignait, dix ans plus tard, 5 560 dollars, soit une augmentation de 177 pour cent. Le coût par salarié a plus que doublé, passant de 235 à 745 dollars au cours de la même période. Le coût total par personne est passé de 74 à 281 dollars durant cette décennie, soit une augmentation de 280 pour cent.

Tableau 9. Coût des accidents du travail en Amérique du Nord en 1971 et en 1980, en dollars constants de 1971

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
	Millions de dollars			Millions de dollars		
Indice des prix à la consommation	100	152,8		100	210,6	
Coût direct	4 100	9 228	+ 125	319	638	+ 100
Coût indirect	16 400	36 911	+ 125	1 276	2 552	+ 100
Coût total	20 500	46 319	+ 125	1 595	3 190	+ 100

Sources: voir tableau 2 et note 17.

Si l'on évalue le coût des décès dus à l'activité professionnelle en ne considérant que les pertes économiques imputables aux salaires et en se fondant sur la vie active moyenne d'un salarié, on aboutit à un coût annuel moyen pour l'économie de 6,86 milliards de dollars, ce qui, pour la décennie que nous considérons, représente 68,6 milliards de dollars¹⁵.

Eléments du coût direct

Au cours des dix années considérées, le coût des accidents du travail a plus que triplé en Amérique du Nord.

Les frais médicaux ont été multipliés par 2,5 dans les deux pays. Les indemnités pour perte de salaire ont également augmenté, mais, dans ce domaine, le chiffre est deux fois plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis. Les pensions et autres coûts apparents ont plus que triplé sur le continent. Le détail des pensions pour accidents du travail aux Etats-Unis n'était pas disponible et il est possible qu'elles aient été incluses au coût administratif des assurances, qui est relativement élevé¹.

Coût en dollars constants

On peut affirmer, avec raison d'ailleurs, que c'est l'inflation qui est responsable de cette tendance à la hausse. Les chiffres relatifs à l'augmentation générale des prix ont donc également été corrigés et convertis en dollars constants (sur la base de 1971). Ces données corrigées révèlent une augmentation constante et sensible, bien que plus faible pour la période 1971-1980. Les tableaux 9 et 10 indiquent en dollars constants de 1971 le coût global et certains coûts relatifs des accidents du travail aux Etats-Unis et au Canada.

De 1971 à 1980, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 52,8 pour cent aux Etats-Unis, et de plus du double, 110,6 pour cent, au

Tableau 10. Coût relatif des accidents du travail en Amérique du Nord en 1971 et en 1980, en dollars constants de 1971

	Etats-Unis			Canada		
	1971	1980	Pourcentage de variation	1971	1980	Pourcentage de variation
	Millions de dollars			Millions de dollars		
Indice des prix à la consommation	100	152,8		100	210,6	
Coût total:						
- par accident	2 440	4 054	+ 66,2	2 010	2 640	+ 31,3
- par salarié	260	475	+ 82,7	235	354	+ 50,6
- par personne (population totale)	100	202	+ 102,0	74	133	+ 79,7

Sources: voir tableau 2 et note 17.

Canada. Cette différence très prononcée implique tout naturellement une hausse moins rapide en dollars constants du coût des accidents du travail au Canada.

Aux Etats-Unis, le coût total des accidents du travail, en dollars constants de 1971, est passé de 20,5 milliards de dollars en 1971 à 46,1 milliards en 1980 (tableau 10), ce qui représente une hausse réelle de 125 pour cent, soit 12,5 pour cent par an. Au Canada, l'évolution de ce coût est du même ordre, quoique légèrement plus faible: 100 pour cent, soit 10 pour cent par an, toujours en valeur réelle.

En ce qui concerne les coûts relatifs aux Etats-Unis, exprimés en dollars de 1971 (tableau 10), les dépenses par accident sont passées de 2 440 à 4 054 dollars au cours de la décennie, ce qui représente une hausse de 66 pour cent, mais les coûts par salarié et par personne se sont accrus bien plus rapidement: respectivement de 83 pour cent et 102 pour cent. Ces chiffres révèlent une croissance des dépenses beaucoup plus importante que pour le Canada où la hausse s'est traduite de la façon suivante: 31 pour cent pour le coût par accident, 51 pour cent pour le coût par salarié et 80 pour cent pour le coût par personne.

Les Etats-Unis ont dépensé 12,8 fois (en 1971) et 10,4 fois (en 1980) ce que les accidents du travail ont coûté au Canada pendant les mêmes années. Les mesures de sécurité prises aux Etats-Unis ont donc sans doute été, dans certains secteurs de l'économie, plus efficaces qu'au Canada, mais ces coûts restent, dans l'ensemble, très comparables. Nous ne pouvons affirmer que les méthodes d'enregistrement des accidents du travail soient qualitativement et quantitativement identiques aux méthodes employées au Canada¹⁶. Si l'on tient compte du coût total des accidents du travail par accident, par salarié et par personne en dollars de 1971, on s'aperçoit qu'en 1980 les Américains ont payé relativement plus que les Canadiens. Cela est toutefois dû principalement à une plus grande stabilité des prix aux Etats-Unis.

Ampleur relative du problème économique posé par les accidents du travail en Amérique du Nord¹⁷

Entre 1971 et 1980, le coût total des accidents du travail survenus aux Etats-Unis s'est élevé à 399 milliards de dollars, ce qui représente une moyenne annuelle de près de 40 milliards. Ces 399 milliards, répartis sur dix ans, représentent approximativement :

- 50 pour cent des salaires versés aux Etats-Unis en 1973;
- un peu plus de 30 pour cent du produit national brut des Etats-Unis en 1972;
- près de la moitié du total du revenu net des Etats-Unis en 1971;
- près du double du budget fédéral des Etats-Unis en 1971.

Au Canada, le coût total des accidents du travail était, en 1980, de 6,7 milliards de dollars, soit 4,5 pour cent de la masse salariale, ce qui constitue une augmentation d'un tiers environ par rapport à 1971, année où cette proportion était de 3,3 pour cent. Le coût global des accidents du travail survenus entre 1971 et 1980 s'élève à 37 milliards de dollars, qui sont équivalents :

- au total des investissements au Canada en 1975;
- au produit intérieur brut de la province du Québec en 1975;
- à un tiers de l'ensemble des bénéfices réalisés aux Etats-Unis en 1975;
- à la somme de toutes les allocations familiales versées au Canada en 1980-81.

Remarques

Un des principaux éléments qui ressort de cette étude est que la fréquence des accidents du travail est extrêmement élevée en Amérique du Nord et devrait amener les travailleurs et les autorités compétentes à prendre conscience de l'ampleur du problème. Malgré la gravité de cette conclusion quant à l'ampleur du phénomène, c'est la *tendance* à l'aggravation qui constitue l'aspect le plus inquiétant de cette situation difficile du monde du travail. A considérer la fréquence du phénomène et les pertes (vies humaines, santé et dépenses) calculées en dollars courants ou constants, il apparaît que ces tendances échappent de plus en plus à tout contrôle. A l'exception de quelques séries, les tendances aux Etats-Unis et au Canada ont évolué de manière très voisine.

Nous perdons actuellement en Amérique du Nord une fraction de plus en plus considérable de notre potentiel de production, et plus particulièrement de nos ressources humaines, à cause des accidents du travail. Au cours des dix années que nous avons examinées, la proportion du coût des accidents du travail par rapport à la masse salariale et au produit national brut a augmenté de plus de 35 pour cent au Canada et de 50 pour cent environ aux Etats-Unis. Ces tendances inquiétantes doivent être étroitement surveillées tant sur le plan

macro-économique qu'au niveau du lieu de travail par des équipes pluridisciplinaires d'experts hautement spécialisés. La gravité du problème économique lié aux accidents du travail nécessite une approche ergonomique de base visant à la modification du concept même de la prévention des accidents du travail en Amérique du Nord. Des mesures efficaces relatives à la sécurité du travail (se concrétisant sur les plans de la formation, de la législation et des réglementations), une évaluation systématique des programmes de sécurité dans les entreprises et un volume de financement suffisant pour la recherche dans le domaine des accidents du travail sont des conditions indispensables au redressement de la situation désastreuse que connaît le monde entier.

Face à l'ampleur du problème des accidents du travail en Amérique du Nord, aurons-nous la sagesse et les connaissances, saurons-nous nous doter au cours des années à venir des ressources requises pour remédier à ce mal?

Notes

¹ National Safety Council (NSC): *Accident facts*, NSC, Chicago, 1970 à 1982; Canada Safety Council (CSC): *Accident fatalities, Canada*, CSC, Ottawa, 1969-1980.

² *Annuaire démographique*, 32^e édition (New York, Département des affaires économiques et sociales internationales, Bureau de statistiques, Nations Unies), 1980.

³ Bien qu'au sens strict du terme l'Amérique du Nord soit composée du Canada, des Etats-Unis et du Mexique, cette étude ne porte que sur les deux premiers pays.

⁴ Les expressions «accident du travail» et «lésion professionnelle» sont, dans ce texte, considérées comme synonymes.

⁵ P. Rohan: «Les accidents du travail: la situation au Québec», *Canadian Family Physician*, 24, 584, 1978.

⁶ Idem: «The trend of work injuries in Canada», *Canadian Family Physician*, 24, 576, 1978.

⁷ R.S. Clark et collaborateurs: *Research and development program work injuries, costs and fatalities*, Occupational Safety and Health (Ottawa, Labour Canada, 1977).

⁸ BIT: *Annuaire des statistiques du travail* (Genève, 1982), p. 573, et années précédentes.

⁹ American National Standards Institute (ANSI): *American national standard method of recording and measuring work injury experience* (New York, 1967).

¹⁰ L'estimation du nombre cumulé de journées de travail perdues est basée sur 250 jours de travail par an et une vie active future de vingt-quatre ans en moyenne.

$$\text{La formule est } \frac{\sum_{i=1}^n x_i}{d^4} x, x$$

représentant le nombre cumulé de journées perdues chaque année. Les personnes intéressées par le calcul des chiffres présentés dans cette étude peuvent se mettre en rapport avec les auteurs.

¹¹ Ce pourcentage est calculé en fonction d'une période de chômage de six mois sur une année de 250 jours de travail et du taux de chômage national de 1980, soit 8 pour cent. Au Canada, le rapport du nombre de journées de travail perdues en 1980 en raison du chômage au nombre de journées perdues à la suite d'accidents du travail mortels était de

$$\frac{115 \times 10^6}{7,1 \times 10^6}, \text{ soit } 16 \text{ pour cent.}$$

Les lecteurs désirant obtenir des détails concernant ces calculs peuvent se mettre en rapport avec les auteurs.

¹² F.E. Rieke: «On industry's financial stake in manpower», *Environmental Research*, 1976, n° 11, pp. 151 à 155.

¹³ Hubert de Rochef: «Evolution et coût des accidents du travail», *Moniteur*, 22 déc. 1973.

¹⁴ J.A. Fletcher et H.M. Douglas: «Total environmental control», *National profile* (Toronto, 1970).

¹⁵ Il s'agit ici d'une toute première approximation dans la mesure où il n'a pas été tenu compte des pertes secondaires dues aux dépenses non effectuées (comportant un effet multiplicateur). De plus, l'effet cumulatif n'a pas été pris en considération.

¹⁶ Les comparaisons entre différents pays se heurtent inévitablement au manque d'uniformité des définitions, des classifications et de la compilation des données. Voir l'annexe de cet article.

¹⁷ Les chiffres cités dans ce chapitre proviennent de: «Statistique Canada»: *Les finances publiques fédérales* (Ottawa), catalogue n° 68-211; idem: *Prix à la consommation et indices des prix* (Ottawa), catalogue n° 62-010; idem: *Sécurité sociale — Programmes nationaux* (Ottawa), catalogue n° 86-508; BIT: *Annuaire des statistiques du travail* (Genève); United States Department of Labor Statistics: *Handbook of labour statistics* (Washington, DC, United States Government Printing Office), bulletin n° 2070; Bureau of the Census: *Statistical abstract of the United States* (Washington, DC, United States Government Printing Office).

Tiré de: *Travail et Société*, Vol. 9, no 2, 1984, pp. 179 à 192.

